

Commission de Suivi de Site de Port-Jérôme

Compte rendu de la réunion n°20

Lundi 3 avril 2023, 14h30
Maison de l'intercommunalité - Lillebonne

Secrétariat de la CSS de Port-Jérôme
Service risques majeurs de Caux Seine agglo
risques@cauxseine.fr



ÉTAIENT PRESENTS

Collège des administrations de l'État

ARS Normandie	Monsieur le directeur, excusé, représenté par Jérôme LE BOUARD
DDTM Eure	-
DDTM Seine – Maritime	-
DDETS de Seine-Maritime	-
DREAL Normandie	Olivier MORZELLE, excusé, représenté par Stéphane MICHEL
Gendarmerie Nationale 27	Monsieur le Commandant de groupement
Gendarmerie Nationale 76	Anne BORDET

Police Nationale 76	-
Préfecture de l'Eure	-
Préfecture de la Seine Maritime	Monsieur le Préfet, excusé
SAMU du Havre 76	-
SDIS 27	-
SDIS 76	-
SIRACED – PC de la Seine Maritime	Ludivine BLOQUEL
SIDPC de l'Eure	
Sous-Préfecture du Havre	Gilles QUENEHERVE, excusé représenté par Julia LE FUR

Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Conseil Régional Normandie	-
Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT, excusé
Département de la Seine Maritime	Muriel MOUTIER-LECERF, excusée
Communauté de communes Roumois Seine	-
Caux Seine agglo	Roger BERGOUGNOUX
Mairie de Bolbec	Jean-Claude LEPILLER
Mairie de Lillebonne	Christine DECHAMPS

Mairie de Port-Jérôme sur Seine	Virginie CAROLO, excusée et représentée par Dominique FOLDRIN
Mairie de Petiville	-
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Carine BOQUET
Mairie de St Aubin sur Quillebeuf	-
Mairie de St Jean de Folleville	Patrick PESQUET
Sevede	Hervé LELIEVRE

Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

Air Liquide Hydrogène	-
APDILE	Patrick WALCZAK excusé
Axiplast	Abdelatif ELHALLAL
Caux Seine Développement	Virginie CAROLO, excusée
CCI Seine Estuaire	Nicolas MOUGENEL
Delta Energie	
Eco-Choix	Thierry LECERF
Ecologie pour Le Havre	Annie LEROY
Éducation nationale	-
ExxonMobil Chemical France Site LPP	Olivier DUMAS, excusé
FCPE	-
France Nature Environnement	-

GCA Logistics Le Havre	Nathalie DAUTRICHE
Haropa Port de Rouen	-
INCASE	Jean-Philippe PETIT
LRBS	-
Normandie Rail Services	Thibault HOUSSIN
Oxygène estuaire	Mickaël BARON
PEEP	-
Ponticelli	Anthony LE LEZ
Sonotri	-
SOS Estuaire	Arnaud LABAT, excusé
Trapil	Armand DUCHEMIN

Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentants

Arlanxeo Élastomères	Pierre GOSSELIN
Cabot Carbone	Nicolas BAUDIN, excusé représenté par Simon TARLETON
Eco Huile	Julien BAILLON, excusé représenté par Yvan TERRASSOUX
Ecologic Petroleum Recovery	Noel RECHER excusé, représenté par Patrice MEHEU
Esso Raffinage SAS	Edoardo MIRGONE excusé, représenté par Jean-François MEUNIER

ExxonMobil Chemical France	Hervé BROUHARD excusé, représenté par Anne-Laure SOILLEUX
Oréade	Antoine GIRARDET
Oril Industrie	Carole ROBIN, excusée, représentée par Julien NORMAND
Primagaz	-
Tereos Starch & Sweeteners Lbn	François DUTHEUIL, excusé, représenté par Maxime BESSONNET

Collège des salariés des installations classées

CSE Arlanxeo Élastomères	-
CSE Cabot Carbone	-
CSE Eco Huile	-
CSE EPR	-
CSSCT Esso Raffinage	-
CSE/CSSCT ExxonMobil	-
CSE Oreade	-

CSE Oril	-
CSE Primagaz	-
CSE Tereos Starch & Sweeteners Lbn	-
CFDT	Olivier JOLY
CFE-CGC	-
CGT	Germinal LANCELIN
FO	-

Collège des personnalités qualifiées

Agence de l'eau Seine Normandie	Michel REVEILLERE
Atmo Normandie	Véronique DELMAS excusée, représentée par Jérôme CORTINOVIS

Conseil de développement Caux Seine agglo	-
France Chimie	Pierre Nicolas MALLARD
UFIP énergie et mobilité	Marc GRANIER

Invités

Atmo Normandie	Marjolaine NEY
Caux Seine agglo	Hélène BRIFFAULT Rachel CARDON Maritxu PENEZ
Département de la Seine Maritime	Frédéric LE CAM
DREAL Normandie	Nathalie VISTE
ExxonMobil Chemical France	Bernard DELALANDRE
GCA Logistics Le Havre	Lucie GUYOT

Mairie de Bolbec	Mickaël ROUSSEAU, excusé
Mairie de Lillebonne	Luc MARECHAL
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Philippe VAST
Oréade	Bertrand MALUGA
Siraced PC	Mathieu LALLIER Tiffany WEYNACHTER excusée
Sous-Préfecture du Havre	Xavier BAUDE

Compte rendu rédigé par Caux Seine agglo, service risques majeurs, validé par les membres du bureau de la CSS présents et par les intervenants.

Liste de diffusion du compte-rendu :

1. Membres de droit de la CSS (cf. : arrêté préfectoral du 23 septembre 2022),
2. Et/ou représentants présents le 17 octobre 2022.

ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du compte rendu du comité du 17 octobre 2022

1. Administration

➤ Election des membres du bureau

2. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis la dernière commission, par un représentant de la DREAL Normandie et les établissements industriels

➤ Incidents :

i. Odeurs Eco Huile du 15/10/2022

ii. POI Esso Raffinage SAS du 20/12/2022

➤ Nouveautés réglementaires par un représentant de la DREAL Normandie

3. Présentation des installations et des bilans d'activité 2022

➤ Société Oréade

➤ Société Eco Huile

➤ Société Ecologic Petroleum Recovery (EPR)

4. Étude des retombées atmosphériques sur Port-Jérôme, par un représentant d'Atmo Normandie

5. Informations

➤ FR alert, par un représentant du Siraced PC

➤ Programme de mise à jour du PPI d'Oril, par un représentant du Siraced PC

➤ Semaine de la sécurité 2023, par un représentant de Caux Seine agglo

GLOSSAIRE

BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions	MTD	Meilleures technologies disponibles
CSE	Comité social et économique	POI	Plan d'opération interne
CSS	Commission de suivi de site	PPI	Plan particulier d'intervention
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	RD	Route départementale
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
HCT	Hydrocarbures totaux	SIRACED PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement	VLE	Valeurs limites d'exposition
INCASE	Industrie Caux Seine Ex AEPJR Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région		

INTRODUCTION PAR MADAME JULIA LE FUR,

Julia LE FUR accueille les participants. Le caractère confidentiel des présentations est rappelé à tous les membres de la CSS. Ne faisant pas l'objet de commentaire de la part des membres de la commission, le compte-rendu de la CSS du 17 octobre 2022 est approuvé.

1. ADMINISTRATION

➤ Election des membres du bureau

La composition du bureau de la CSS a été renouvelée. Un appel à candidature a été envoyé à chaque collègue au préalable à la commission. Dans chacun des collèges, deux représentants se sont portés candidats. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à un vote d'arbitrage. Le bureau se compose de façon suivante :

- Collège des collectivités : Caux Seine agglo et Mairie de Bolbec
- Collège Etat administration : Siraced PC et Dreal Normandie
- Collège des exploitants : Arlanxéo Elastomères et ExxonMobil Chemical France
- Collège des riverains : Ecochoix et INCASE
- Collège des salariés : CGT et CSE/CSSCT ExxonMobil

Sans remarque ni observation par les participants à la commission, la composition du bureau est validée.

2. BILAN ET FAITS MARQUANTS DU SITE INDUSTRIEL DE PORT-JEROME DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION, par un représentant de la DREAL Normandie et les établissements industriels

➤ **Incidents :**

i. Odeurs Eco Huile du 15/10/2022, par Yvan TERRASSOUX, Eco Huile

Le process de la société Eco Huile comprend deux étapes de distillation : atmosphérique et sous vide. . A la sortie de la distillation atmosphérique, sont obtenus une huile déshydratée et un mélange d'eau et de distillat léger qui s'apparente à de l'essence. Vers 5h du matin, le 15/10/2022, les opérateurs se sont rendu compte qu'il y avait un bouchon sur la ligne dans la zone de condensation. Pour le déboucher, ils ont fait le choix de déposer la vanne automatique et de pousser la ligne à la vapeur dans la zone de stockage. Un nuage odorant s'est alors dégagé.

L'utilisation de la vapeur a été la première erreur commise : au contact de la vapeur, le distillat léger se vaporise et génère un nuage odorant. Cette erreur est liée à un manque de procédure sur la vidange de la ligne.

L'inspection visuelle du bac de réception des distillats légers a été faite trop rapidement et sans éclairage après le nettoyage de celui-ci.

L'entreprise en tire plusieurs enseignements.

C'est la première fois en plus de 20 ans que les causes de l'accident sont essentiellement humaines.

Des travaux techniques sont aussi prévus notamment la réalisation d'un piquage sur la pompe afin de repousser le bouchon vers les bacs de réception du distillat léger muni d'un écran flottant.

Jean Claude LEPILLER demande si un filtre pourrait être mis au départ de la pompe. Yvan TERRASSOUX explique que c'est en effet possible. Le produit responsable du bouchage de la ligne est un dépôt noir comme de la suie.

Nathalie VISTE ajoute que ce sujet a fait l'objet d'une visite d'inspection. Des questions et échanges sont encore en cours entre l'inspection et l'exploitant. Des remarques ont été formulées sur l'arbre des causes (arbre des causes distinct d'une chronologie). L'évènement avait conduit à des odeurs jusque sur le secteur de Bolbec. L'alerte de la DREAL par l'exploitant n'apparaît pas dans la présentation : l'entreprise a alerté la DREAL le jour de l'évènement mais uniquement par courrier électronique. Les pompiers n'étaient donc pas informés d'un dysfonctionnement sur Port-Jérôme : ils recherchaient un problème sur Bolbec.

ii. POI Esso Raffinage SAS du 20/12/2022

L'incident se déroule sur une unité de distillation au bloc 17 au centre de la plateforme. Cette unité est composée d'une première tour de distillation : le pétrole est réchauffé puis distillé. Les produits plus lourds sont envoyés dans une seconde tour de distillation pour y être séparés. En tête se trouve un mélange fait en majorité de vapeur d'eau et en petite proportion de la vapeur d'hydrocarbures qui sont plus légers que des gasoils.

Le 20 décembre 2022, ExxonMobil subit une panne électrique RTE (90 kV) impactant tout le secteur. Plusieurs installations sont touchées dont les tours d'eau de refroidissement alimentant les circuits situés en tête de tour de la distillation sous vide. Sans ce fluide froid, le vide est donc supprimé et les soupapes jouent leur rôle pour protéger la tour. Elles se lèvent, projetant la vapeur qu'elles contiennent et les vapeurs d'hydrocarbures sont donc émis dans les premiers temps.

La chronologie est présentée. Les cellules de crise Esso et Exxon sont activées pour gérer l'évènement car plusieurs utilités ne sont plus disponibles notamment l'hydrogène, Air Liquide étant également touché par la panne.

Un message de nuisances perceptibles est envoyé car sur toute la plateforme, plusieurs torches sont actives.

Un POI est déclenché pour prévenir les entreprises riveraines (activation de la boucle d'appels). La RD110 est fermée en préventif : les vents sont de sud et le cône de dispersion est peu étalé.

Le POI permet également d'activer des moyens supplémentaires notamment pour faire des prélèvements d'air. Les pompiers professionnels interviennent en plus de la cellule de crise en mettant en place les canisters pour prélever l'air.

Le POI est levé à 3h44. Les cellules de crises restent actives afin de suivre les nombreuses unités à l'arrêt.

Les canisters sont analysés par Atmo Normandie le lendemain. Ils montrent une très faible présence de benzène, à un niveau associé aux torches qui sont sous le vent des canisters.

Pour arriver au soulèvement des soupapes, il faut souvent un enchaînement d'éléments multiples. Dans le cas présent, la panne initiale extérieure est issue d'un équipement paratonnerre de RTE. La pompe de refroidissement est secourue par un relais qui ne s'est pas déclenché.

Un évènement similaire a eu lieu plusieurs mois auparavant. Des mesures avaient été prises comme réduire les débits vapeurs ce qui a été fait par les équipes opérationnelles. Les procédures ont permis cette amélioration.

La cinétique de mise en œuvre des canisters s'est améliorée. Il y a eu une très faible présence de benzène plutôt liée aux torches également sous le vent.

En cotation BARPI, la quantité de produits relâchés est faible. L'impact économique est important.

Annie LEROY s'interroge sur le nombre de canisters. Jean François MEUNIER explique que les deux canisters présents dans l'entreprise ont été utilisés. Il n'a pas été nécessaire de rechercher d'autres matériels car le panache était relativement étroit. Les résultats sont parvenus quelques jours après.

Mickaël BARON s'interroge sur les groupes électrogènes de l'entreprise. Jean François MEUNIER précise qu'il existe plusieurs groupes mais ils ne peuvent pas couvrir l'ensemble de la plateforme. Dans un concours de circonstances défavorables, un producteur d'électricité était lui aussi en maintenance.

➤ Nouveautés réglementaires par Nathalie VISTE, DREAL Normandie

Plusieurs textes parlent de produits qui sont émis en cas d'évènements :

- La décision du 09/12/2022 sur le guide professionnel des produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie important dans le secteur des déchets dangereux,
- L'avis du 01/12/22 : prélèvements et analyse en situation accidentelle pour les ICPE.

Ce dernier texte remplace l'instruction du gouvernement du 14/08/2014 et l'avis 09/11/2017 qui a entraîné la mise en place de conventions appelées canisters entre Atmo Normandie et les exploitants principalement des Seveso seuil haut. Ce texte s'applique à présent à toutes les entreprises Seveso ainsi qu'aux entrepôts soumis à autorisation.

- Et la décision du 22/11/2022 applicable aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.

Les activités qui stockent des déchets dangereux doivent définir les types de produits de décomposition en cas d'incendie.

Les canisters ne conservent pas toutes les substances. Il faut donc utiliser d'autres dispositifs : sac Tedlar®, tubes colorimétriques ... Atmo travaille avec les exploitants pour étendre les dispositifs. Cet avis ne concerne pas que l'air : les exploitants doivent s'organiser pour effectuer les prélèvements dans d'autres milieux (eau, sols ...).

Il est également rappelé que les premiers prélèvements doivent être réalisés rapidement, dans les premiers temps de l'évènement. Il faut aussi être en mesure de les réaliser lors d'un évènement de longue durée.

Deux guides sont parus sur les déchets, ainsi que le stockage et la logistique. Un guide est en cours de rédaction sur l'activité chimique.

- La décision d'exécution du 06/12/2022 établit les conclusions sur les meilleures techniques disponibles pour les systèmes communs de gestion et de traitement des gaz résiduels dans le secteur chimique.

Les exploitants doivent rendre leur dossier de réexamen rédigé à la lecture des MTD avant le 06/12/23.

3. PRESENTATION DES INSTALLATIONS ET DES BILANS D'ACTIVITE 2022

➤ Société Oréade, Antoine GIRARDET

Oréade exploite l'usine Ecostu'Air située à Saint Jean de Folleville. C'est une unité de valorisation énergétique des déchets non dangereux exploitée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public délégué par le Sevede jusqu'en 2030. Oréade est une petite structure de 31 personnes. L'unité fonctionne 7 jours sur 7 et ne s'arrête que pour quelques périodes de maintenance.

Il n'y a eu aucun accident avec arrêt en 2022.

L'usine a fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral en 2023 visant à régulariser certaines conditions d'exploitation, notamment l'admission des tonnes sur site. L'autorisation administrative a été recalée sur la capacité nominale de l'usine, c'est-à-dire 13 tonnes par heure par ligne, pour 216 000 tonnes par an. Les débits et volumes d'air ont été recalés ce qui a modifié les valeurs limites de rejet en flux journalier.

L'entreprise a fait l'objet de 2 inspections qui n'ont pas fait l'objet d'observation.

Le BREF¹ déchets s'applique au site. A partir de décembre 2023, le site devra mesurer en continu les émissions de mercure. Les matériels ont été installés début 2023 et seront mis en service prochainement.

La loi AGE² anti-gaspillage économie circulaire impose au site de mettre des caméras afin de filmer les déchets qui arrivent avec un relevé des plaques d'immatriculation. L'objectif est d'assurer une parfaite traçabilité entre les déchets réceptionnés et les apports de déchets sur site.

Les BSDI, bordereaux de suivi de déchets, sont à présent dématérialisés depuis janvier 2022.

L'usine n'a jamais fourni autant d'énergie à son partenaire Tereos qu'en 2022. La fourniture est moins importante en mars et mai lors des arrêts techniques d'Oréade.

L'usine a très bien fonctionné en 2022 par rapport aux années précédentes. La non-disponibilité est liée aux phases de maintenance, mais aussi à des fuites d'eau sur la chaudière, un bouchage de réchauffeur d'air et un bouchon de cendre.

L'entreprise est conforme aux valeurs seuils de son arrêté préfectoral d'exploitation : dioxines, furanes et autres rejets atmosphériques sont en deçà des valeurs réglementaires. La qualité de la nappe est suivie par mesure semestrielle : il n'y a pas de modification significative de sa qualité.

En conclusion, l'usine a fait une très belle année en 2022 en termes de performance opérationnelle sans aucun accident. La mission de service public a été assurée. La disponibilité de l'installation et la cadence d'incinération a permis de valoriser un maximum de déchets avec des performances jamais atteintes en matière de fourniture d'énergie au partenaire Tereos. Les rejets dans les eaux et les émissions atmosphériques sont conformes à l'arrêté préfectoral.

Annie LEROY pose diverses questions auxquelles répond Antoine GIRARDET :

- Sur l'approvisionnement par barge. En effet, 80 000 tonnes des 130 000 tonnes de déchets des adhérents du Sevede arrivent par barge. Ils sont transférés du Havre jusqu'au quai de Radicatel.
- Sur le rendement de l'usine : la vapeur est valorisée en partie 2 fois ; par valorisation électrique et par valorisation thermique. Le rendement énergétique apparaît donc un peu supérieur à 1.

¹ Les BREF sont les documents de référence sur les meilleures techniques disponibles. Ils sont regroupés sur le site de l'Ineris : <https://aida.ineris.fr/guides/documents-bref/documents-bref-conclusions-mtd> (NDLR)

² Voir <https://aida.ineris.fr/reglementation/loi-ndeg-2020-105-100220-relative-a-lutte-contre-gaspillage-a-leconomie-circulaire> (NDLR)

Thierry LECERF s'interroge sur les déchets provenant de territoire hors Sevede. Antoine GIRARDET explique qu'ils proviennent en partie du Sdomode, de Honfleur et de Fécamp. Il y a aussi des déchets des activités économiques après contractualisation avec des entreprises. Par exemple Oréade récupère des déchets de l'unité de valorisation de Rennes. Le contrat avec le Sevede permet 90% de déchets normands et 10% des déchets limitrophes de la Normandie.

➤ Société Eco Huile, par Yvan Terrassoux

Eco Huile est une usine de régénération des huiles usagées. Ses rendements sont stables et ne représentent que 39% de la capacité de traitement : sur les 125 000 t de capacité, seuls 48 000 t ont été traités en 2022. Il existe une concurrence importante notamment de la part de la filière valorisation énergétique.

Les huiles minérales usagées font l'objet d'une première distillation atmosphérique afin de séparer l'eau et la fraction légère (distillat léger) de l'huile. Elles passent ensuite dans une distillation sous vide afin de récupérer différents types d'huiles à viscosité différentes. En tête de colonne du gasoil est obtenu.

Les réceptions d'huiles usagées sont analysées lors de leur arrivée sur le site.

Un contrôle inopiné a été réalisé. L'inspection DREAL a mené une inspection sur le site sur les rejets atmosphériques et sur les tours aéroréfrigérantes.

L'eau « fatale » contenue dans les huiles usagées obtenue lors de la distillation atmosphérique est traitée par le centre EPR voisin. Les eaux pluviales, de purges des tours aéroréfrigérantes et des chaudières sont traitées avant rejet par la station de traitement d'Eco Huile.

Il y a peu d'évolution sur les rejets atmosphériques et sur la production de déchets.

Un incident est à relever sur le site (présenté en début de séance).

Un accident de travail avec arrêt de 3 jours est à déplorer.

Michel REVEILLERE s'interroge sur deux points auxquels répond Yvan TERRASSOUX :

- Le volume d'eau prélevé. Le compteur d'eau n'était pas fiable. Il a été changé en 2022
- Les teneurs en HCT sont en forte augmentation en 2022. Yvan TERRASSOUX n'a pas d'explication.

Annie LEROY demande ce qu'est l'empreinte infra rouge. Elle permet de donner la signature de l'huile usagée et d'identifier la présence de contaminants rendant l'huile impropre à la régénération.

Nathalie VISTE ajoute qu'il y a eu une seconde visite non mentionnée. Elle a porté sur la sortie du statut de déchet des huiles régénérées.

Au sujet des dépassements par rapport aux valeurs limites d'émission, Eco Huile présente des valeurs annuelles alors qu'il peut y avoir des dépassements sur un pas de temps plus raccourci. La DREAL recommande à l'entreprise de réaliser une présentation différente pour l'année 2023.

➤ Société Ecologic Petroleum Recovery (EPR), par Patrice MEHEU, responsable exploitation

L'entreprise appartient au groupe Aurea depuis juillet 2016. En janvier 2022, l'entreprise a ouvert une unité de traitement par broyage et tri des filtres à huile et flexibles hydrauliques. Trois embauches ont été faites ce qui porte à 16 le nombre d'emplois sur le site.

Le site a fait l'objet d'une inspection DREAL sur les rejets aqueux et atmosphériques. Un plan d'action a été défini.

Depuis l'ouverture du site EPR, il n'y a pas eu d'accident du travail.

L'arrêté autorise le traitement de 100 000t/an. En 2022, 50 000t de produits ont été traités ce qui augmente de 1 000 t par rapport à l'année précédente.

La plupart des déchets viennent de Normandie, Ile de France et Hauts de France. Ce sont des déchets aqueux non biodégradables, avec une forte charge organique. Ces eaux ne peuvent pas être traitées en station biologique et

sont donc éliminées par évapo-incinération. Elles proviennent de sociétés qui produisent des déchets comme des fluides de coupes synthétiques mais aussi des eaux polluées des industries chimiques. Les déchets d'hydrocarbures provenant du raffinage, du transport et du stockage de produits pétroliers font l'objet d'un traitement par séparation de phases, l'hydrocarbure obtenu est ensuite valorisé dans l'industrie comme combustible alternatif au fuel lourd.

Le suivi des rejets de la station d'épuration est réalisé chaque jour par le laboratoire du site. Un contrôle inopiné a été réalisé en juin. L'agence de l'eau délivre un agrément portant sur le suivi régulier des rejets. L'agrément a toujours été renouvelé jusqu'à présent.

Sur les piézomètres, deux fonctionnent correctement et ne présentent aucune valeur supérieure aux seuils de référence. Un piézomètre était ensablé. Un nouveau a donc été installé juste à côté afin d'avoir 3 ouvrages opérationnels sur le site.

Les rejets atmosphériques sont contrôlés. Les émissions sont inférieures aux valeurs limites d'émissions autorisées. Atmo Normandie a réalisé une étude sur les retombées atmosphériques en intégrant EPR. Il n'y a pas de dépassements des valeurs.

Michel REVEILLERE souhaite avoir des informations sur le plan d'action. Patrice MEHEU précise qu'une étude a été réalisée et des actions vont se mettre en place dans les semaines qui viennent : les échantillons seront envoyés de manière journalière, ou les analyses seront faites sur place ... L'entreprise se réserve aussi le choix de ne pas accepter des camions dépassant un taux de nickel défini en fonction du rendement épuratoire de la station de traitement.

Michel REVEILLERE rappelle que l'agence de l'eau peut apporter des subventions sur les investissements.

Thierry LECERF s'interroge sur la destination des déchets ultimes. Patrice MEHEU explique que les concentrats vont dans les cimenteries Eqiom à Lumbres (62) et de Saint Pierre La Cour. Cela peut aller chez Sedibex mais il est difficile d'y mettre des déchets car leur calendrier est très chargé.

4. ÉTUDE DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES SUR PORT-JEROME, par Marjolaine NEY, Atmo Normandie

La France ne dispose pas de valeur réglementaire ni de protocole homogénéisé. Atmo Normandie réalise donc chaque année depuis 2011 des études afin de se constituer une banque d'analyse et disposer d'un référentiel.

Les zones étudiées sont autour des incinérateurs, fonderies, industriels, sites urbains, sites ruraux habités ou cultivés, sous influence du trafic routier ...

Les retombées atmosphériques retombent sur les sols et les végétaux, et se trouvent dans la pluie et dans la poussière. Elles sont récupérées dans des jauges pour analyse des dioxines, furanes. Les métaux lourds sont récupérés sur des filtres. Sans valeur de référence, Atmo utilise l'analyse statistique, afin de repérer des événements ponctuels ou marqués sur lesquels il faut enquêter. Atmo se crée ainsi ses propres valeurs opérationnelles.

Les résultats sont communiqués sur le site internet d'Atmo Normandie. Un rapport cadre présente l'approche statistique de l'ensemble de l'étude.

Sur Port-Jérôme, cela concerne les 3 incinérateurs locaux : EPR, Oréade et Oril.

Les vents sont étudiés afin de les intégrer à l'historique.

En 2021, les émissions ne dépassent pas les valeurs repères régionales.

Dans les retombées de métaux, les valeurs dépassent les 5% des valeurs les plus élevées de la région ce qui est inhabituel pour le site. Les sites n'étaient pas sous les vents dominants sous influence de sites émetteurs. De plus, aucun événement n'a été signalé. Il n'y a donc pas d'explication sur ces augmentations.

La campagne a été reconduite en 2022 et le sera en 2023.

En conclusion, en 2021, l'impact des incinérateurs n'est pas discriminé parmi les autres émissions. L'étude 2022 va tacher de comprendre les retombées supérieures obtenues en 2021.

Deux questions font l'objet d'apport complémentaire au compte rendu :

- Jean Philippe PETIT indique que la Suisse et l'Allemagne disposent des valeurs. Marjolaine NEY explique que les valeurs européennes seront jointes au compte rendu afin de pouvoir les comparer avec les valeurs françaises. Cependant, ces références sont anciennes (respectivement juillet 2002 et décembre 1985). Il n'existe pas à l'heure actuelle de version actualisée pour tenir compte de l'évolution des émissions de polluants au fil du temps.

Valeurs repères retombées (jauges) $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$		As	Cd	Ni	Pb	Zn
Allemagne (2002 - TA Luft)	Valeur réglementaire - Moyenne annuelle	4	2	15	100	
Suisse (1985 - Opair)	Valeur réglementaire - Moyenne annuelle		2		100	400

- Hélène BRIFFAULT s'interroge sur les valeurs à Touffreville la Cable qui est une commune déléguée de Port-Jérôme sur Seine. Ces valeurs seront transmises à la commune.

Métaux en $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$	Sb	As	Cd	Cr	Co	Cu	Mn	Ni	Pb	V	Zn
Typologie du site											
Du 01/12/20 au 26/01/21	0.26	0.22	0.04	0.37	0.02	1.36	3.99	0.49	1.10	0.65	7.52
Du 01/06/21 au 03/08/21	0.35	2.07	1.25	8.52	2.04	11.66	158.45	5.28	6.15	10.86	117.62
Valeurs repères											
Médiane régionale	0.25	0.22	0.08	0.9	0.21	6.03	15.97	2.02	2.76	1.36	38.5
Percentile 95 régional	3.04	1.44	0.4	6.51	2.21	72.68	68.27	23.19	22.73	5.47	292.31

Le retour d'expérience sur l'ensemble des mesures de l'observatoire régional des retombées indique qu'il peut y avoir parfois des valeurs aberrantes isolées et non expliquées. En l'occurrence, cela pourrait être le cas lors de la campagne « été 2021 » sur le site de Touffreville, car les résultats de l'étude reconduite en 2022 ne montrent aucun dépassement à Touffreville (rapport en cours de rédaction).

L'étude 2021 est disponible en ligne sur le site [d'Atmo Normandie](#).

5. INFORMATIONS

➤ FR alert, par un représentant du Siraced PC

C'est un dispositif d'alerte de la population en cas d'évènement majeur mis en place par les services de l'Etat. Il a été imposé par une directive européenne et il est porté par le Ministère de l'intérieur. Il consiste en une alerte réceptionnée sur les téléphones portables. Les dispositifs pré-existants passent par des automates d'appel auprès desquels il faut s'inscrire au préalable.

Ici pas besoin de s'inscrire : l'Etat peut activer ce système en cas d'évènement. Toutes les personnes équipées d'un téléphone portable recevront le message.

Les services de l'Etat passent par un portail internet sur lequel ils définissent un périmètre d'alerte. Les opérateurs téléphoniques mobilisent les antennes relais pour toucher tous les téléphones portables bornant dans ce périmètre.

L'Etat s'est doté de deux technologies :

- Cellbroadcast ou diffusion cellulaire - déjà opérationnelle : une notification ou un push apparaît sur le téléphone (compatible 4G ou 5G) même si on passe un appel, on joue ... La notification prend le pas sur l'application. Elle peut être accompagnée d'un signal sonore strident. L'appareil en mode veille ou silencieux réagit. S'il est éteint ou s'il est en mode avion, il ne borne pas, il ne s'activera pas.
- Et les SMS géolocalisés pour les téléphones d'ancienne génération (2G et 3G). Cette technologie sera déployée courant 2023.

Il est possible d'émettre le message pendant 1 heure (durée ajustable si besoin). Ainsi, si une personne ne se trouvait pas dans le périmètre mais qu'elle arrive à y pénétrer ou si elle rallume son téléphone, alors elle recevra le message.

L'infographie est disponible sur le site <https://fr-alert.gouv.fr/> La communication a été menée lors du 3^{ème} trimestre 2022.

Le dispositif a été déclenché à 2 occasions en réel : lors des feux de forêt en Gironde en juillet 2022 et lors d'une vigilance rouge cyclone à la Réunion en février 2023. Le site internet précité mentionne l'ensemble des alertes lancées par ce dispositif ; à la fois lors de cas réels et lors d'exercice.

Le système est opérationnel depuis juin 2022 en métropole et le sera prochainement sur les territoires ultramarins. Il peut être utilisé lorsque l'intégrité physique des personnes peut être atteinte et où on demande une mesure de protection (évacuation, mise à l'abri, confinement ...). Le préfet de département et le premier ministre peuvent demander leur utilisation. Les maires en qualité de directeurs des opérations de secours peuvent solliciter le Préfet pour l'utiliser. Cela fera l'objet d'une évaluation de pertinence car c'est un système complémentaire aux dispositifs existants comme les sirènes.

Marc GRANIER trouve que c'est un grand progrès de toucher les gens même s'ils ne le veulent pas, en particulier les personnes en transit. On dit aux gens qu'il y a quelque chose de grave et on leur dit ce qu'il faut faire.

Roger BERGOUGNOUX demande la cinétique de mise en action par les services de l'Etat. Ludivine BLOQUEL répond que pour un événement où le préfet deviendrait DOS, cela signifie que les astreintes voire la cellule de crise sont déjà opérationnelles car en veille depuis le début de l'incident. L'alerte pourrait donc être lancée par les services de l'Etat rapidement. L'utilisation de l'outil informatique est rapide : en quelques minutes le périmètre et le message sont définis. Quand le maire est DOS, cela prendra plus de temps : il faut que le maire fasse remonter l'information au Préfet, puis qu'ils se mettent d'accord sur le territoire concerné et sur le contenu du message.

Maritxu PENEZ propose aux membres de la CSS de prendre connaissance de l'étude menée par l'Université d'Avignon³. Il est possible d'écouter le son strident émis par nos téléphones. Maritxu PENEZ ajoute que compte tenu du déploiement des téléphones portables dans notre société, il est nécessaire d'acculturer les jeunes et les moins jeunes à ce nouveau moyen d'alerte.

Ludivine BLOQUEL ajoute qu'une expérimentation a été réalisée dans le secteur du Zénith à Rouen – Grand Quevilly sur un exercice portant sur un attentat terroriste. Des personnes se trouvaient à proximité. Plus on communique en amont, et moins les gens présents dans le périmètre d'alerte seront surpris et inquiets.

➤ Programme de mise à jour du PPI d'Oril, par Mathieu LALLIER, Siraced PC

Oril Industrie dispose de 2 sites : 1 sur Bolbec, Seveso seuil haut, et 1 sur Baclair, Seveso seuil bas qui devrait passer Seveso seuil haut d'ici peu. Les deux sites doivent donc faire l'objet d'un PPI, plan particulier d'intervention. Il a été décidé de faire un PPI commun. Le dernier plan date de 2015 ; il est donc temps de le réviser.

La première étape consistera en l'information des populations : communes, riverains ... Les modalités n'ont pas été définies mais il se pourrait que soient organisées des réunions publiques. Les élus locaux seront bien sûr associés pour diffuser l'information largement.

En parallèle, les partenaires seront consultés : exploitant, collectivités et services. ARS et SAMU seront consultés pour les aspects sanitaires. Les forces de sécurité intérieures seront associées pour la sécurisation routière avec les collectivités locales. L'ensemble de ces missions seront compilées pour former le PPI avec des fiches missions, annuaires ...

Après rédaction, deux consultations réglementaires sont prévues : 2 mois pour les collectivités, services et exploitant et 1 mois pour le public.

Un exercice grandeur nature avec participation de la population sera ensuite mis en place afin de tester la validité du plan.

➤ Semaine de la sécurité 2023, par un représentant de Caux Seine agglo

La semaine de la sécurité est organisée depuis plusieurs années par Caux Seine agglo après avoir été initiée en 2005 par la ville de ND de Gravenchon. Cette année elle aura lieu du 22 au 27 mai 2023 et elle touche 4 cibles : le grand

³ <https://storymaps.arcgis.com/stories/1aa7849e09094cdf9b8936e0faecd52c>

public, les scolaires, les élus et collectivités, et les professionnels. C'est un total de près de 54 animations et 37 partenaires. Les thèmes sont variés et vont du risque industriel, le sujet historique de la semaine, qui s'élargit aujourd'hui à la sécurité routière, les addictions, la sécurité à la maison ... L'action phare 2023 portera sur les violences intrafamiliales avec une conférence débat pour les lycéens de Lillebonne. Pas de journée grand public cette année ; la journée grand public s'étant tenue en 2022.

Plusieurs industriels ouvrent leurs portes comme Revima et Oril, à la fois aux élus mais aussi aux riverains proches des sites. Un Port-Jérôme tour est aussi organisé afin de présenter la zone dans son ensemble sous le prisme de la sécurité et du développement économique.

Cette année, le SDIS 76 s'est fortement mobilisé avec des portes ouvertes des différents centres de secours, des démonstrations de premier secours, des démonstrations d'accident véhicule contre trottinette ...

Monsieur LEPILLER s'interroge sur l'organisation de l'Armada. Ludivine BLOQUEL indique que des réunions sont organisées localement et à Rouen par le Conseil Départemental. Ce dernier fournit notamment tout le kit de communication. L'attention est particulièrement portée sur la journée du 18 juin 2023 et la descente des bateaux. Les services de la Préfecture œuvrent avec les forces de secours et de sécurité pour prendre en compte les souhaits de manifestations organisées par les communes et les structures privées.

Prochaine CSS de Port-Jérôme : lundi 9 octobre 2023, 14h30, Maison de l'intercommunalité, Lillebonne